

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE720

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« autre secteur »,

les mots :

« secteur d'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de permettre que le dispositif permettant de recueillir l'avis des organisations professionnelles s'opposant à l'accord pour lequel l'extension est demandée puisse également être utilement mis en œuvre pour le secteur de la production.